



Reprise article payé dans chariot super marché

Par **ralfy 85**, le **26/03/2016** à **17:29**

bonjour a tous , voila il y a quelques jours en faisant mes course en grande surface avec un scanne ,arrivé en caisse ,le mème nombres articles mais pas le mème prix ,je payais moins que la caissiere trouvait .donc l'hotesse de caisse me dit que je pouvais voire l'erreur en caisse central .me voila a la caisse centrale la personne vérifie mon ticket de caisse et se permet de prendre dans mon chariot un article et me dit que je ne l'avais pas payé et me considère comme un voleur. donc je voulais savoir si c'est légal de reprendre des affaires payées dans le chariot sans demandé l'accord .

Par **chaber**, le **26/03/2016** à **19:35**

Bonjour

le scan est une facilité soumise à des contrôles ponctuels et aléatoires.

[citation]et se permet de prendre dans mon chariot un article et me dit que je ne l'avais pas payé et me considère comme un voleur.[/citation]si l'article doit obligatoirement figurer sur le ticket de caisse, sinon reprise de l'objet ou paiement de cet objet

J'utilise régulièrement le Sacn et je n'ai jamais eu de problème. Compte toujours juste.

Je vérifie systématiquement l'enregistrement de la marchandise scnnée

Par **ralfy 85**, le **26/03/2016** à **19:43**

bonsoir et merci chaber ,je suis d'accord pour le scan mais on t'ils droit de reprendre les articles dans ton chariot après être passé en caisse et être dans la galerie ?

Par **ralfy 85**, le **26/03/2016** à **19:44**

PS l'article était bien dans la liste mais avec un mauvais prix

Par **chaber**, le **28/03/2016** à **11:09**

vous faire payer le prix réel

ou prendre l'objet et vous rendre le prix comptabilisé.

Ceci étant dit, une réclamation sera difficile à prouver.

Par **morobar**, le **28/03/2016** à **18:12**

Bonsoir,

[citation]bonsoir et merci chaber ,je suis d'accord pour le scan mais on t'ils droit de reprendre les articles dans ton chariot après être passé en caisse et être dans la galerie ?

[/citation]

Forcément, car tant que vous n'avez pas franchi les caisses, il n'y a pas vol, détournement ou erreur constatable.